



Salaires ouvriers

à partir du 1^{er} octobre 2021

FGTB

Bois et ameublement
Ensemble, on est plus forts

Adaptation à l'indice : les salaires sont augmentés de 0,85 %

SALAIRES DE BASE				
	37.20'	38	39	40
cat. I	15,6090	15,3350	14,9420	14,5680
cat. II	15,1930	14,9270	14,5440	14,1800
cat. III	14,7950	14,5350	14,1620	13,8080
cat. IV	14,3510	14,0990	13,7380	13,3940
cat V	13,8980	13,6540	13,3040	12,9720

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site web, outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants.

ENCORE DES QUESTIONS ?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

www.fgtbboisetameublement.be

ou scannez le QR-code.

